

N°41-2024

ARRETE MUNICIPAL

**Chaussée Rétrécie -Circulation alternée
Rue de la Liberté- Rue de la République**

Vu le Code de la Route et notamment l'article R411-8

Vu le CGCT et notamment les articles L2213-1 à L 2213-3

Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes

Vu la demande de l'Entreprise COLAS France Etablissement de Floirac 126 Rue Emilie Combes 33270 FLOIRAC en date 03/05/2024

Considérant qu'en raison des travaux de désamiantage de la RD 1113 en agglomération et de réfection provisoire de la couche de roulement par l'entreprise COLAS il convient de réglementer la circulation sur la dite voie par une circulation alternée et par une interdiction de Stationner afin d'assurer la sécurité de tous pour mise en place et repli du barriérage;

ARRETE

ARTICLE 1 : Rue de la Liberté et Rue de la République, **une signalisation par feux tricolores sera mise en place durant la durée des travaux du 13/05/2024 au 17/05/2024 inclus de 07h à 20h** suivant l'avancée et les besoins du chantier. **Le stationnement sera interdit sur la zone pendant l'exécution des travaux. La circulation sera limitée à 30km/h dans la zone des travaux.**

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24/11/1967. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de chantier seront à la charge de l'entreprise COLAS. Celle-ci engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de Preignac et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Maire de Preignac
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Podensac
- Entreprise COLAS France Etablissement de Floirac-126 Rue Emile Combes BP130- 33720 FLOIRAC.

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire compte tenu
de sa publication et de sa
notification le 03/05/2024
Le Maire
Thomas FILLIATRE

A Preignac, le 03/05/2024

Le Maire,



Thomas FILLIATRE